

331

DÉPARTEMENT
DE
LA DYLE.

1809

ARRONDISSEMENT
DE

COMMUNE De *Notre Dame au Bois*

REGISTRE DE NAISSANCE.

Le présent REGISTRE, destiné à inscrire de suite et sans aucun blanc;
les Actes de NAISSANCE des Citoyens de la Commune de *Notre Dame au Bois*
pendant l'An mil huit cent neuf, contient *huit*
feuillets, y compris ceux de la Table alphabétique, qui ont été cotés et
paraphés par nous Président du Tribunal de première Instance, séant à
Bruxelles conformément à l'Article 41 du Code Civil.

A *Bruxelles* le 4 Novembre an 1808

W. Persiel A.

Premier feuillet
ACTE DE NAISSANCE



Du dix septieme jour du mois d'avril
 l'an dix huit cent neuf à trois heures du relevée
 Acte de naissance de pierre michels né le
 seizieme jour du mois d'avril à onze heures
 du soir, fils de jean Baptiste michels, domicilié à
 notre dame au bois département de la dyle profession de journalier
 âgé de cinquante trois ans et né à terruren
 et de marie anne decocq domiciliée à notre dame au bois, département
 de la dyle profession de journaliere âgée de quarante deux
 ans et née à houylaert

Le sexe de l'enfant a été reconnu être male.

Premier témoin Cornelis Boon, âgé
 de trente six ans, domicilié à notre dame au bois profession
 de Cultivateur

Second témoin Mathieu Tajmans, âgé
 de trente cinq ans, domicilié à notre dame au bois, profession
 de Boulanger

Sur la réquisition à nous faite par jean Baptiste michels pere de
 l'enfant, j'ai redigé, et après lecture faite ont signé
 Mathieu Tajmans

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi George Mayné
 Maire de la Commune de notre dame au bois faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné, G. Mayné maire

ACTE DE NAISSANCE.

Du *vingt Cinquieme* jour du mois d'*avril* 1809
 l'an *deux huit Cent neuf* à *neuf* heures du *soir*
 Acte de naissance de *henri jeansens* né le
quatre jour du mois d'*avril* à *neuf* heures
 du *soir*, fils de *henri jeansens*, domicilié à
notre dame au bois, département de *la dyle* profession de *journalier*
 âgé de *treize* ans et né à *notre dame au bois*
 et de *jeanne vlemineux* domiciliée à *notre dame au bois*, département
 de *la dyle* profession de *journalière* âgée de *vingt quatre*
 ans et née à *notre dame au bois*

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *mal*

Premier témoin *henri vlemineux*, âgé
 de *cinquante* ans, domicilié à *notre dame au bois* profession
 de *journalier*

Second témoin *Claude thibaut*, âgé
 de *soixante* ans, domicilié à *jeque*, profession
 de *gendarme*

Sur la réquisition à nous faite par *henri jeansens* pere de l'en-
 fant j'ai rédigé et après lecture faite ont signé
Thibaut *henri vlemineux*
gent

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi *George majni*
 Maire de *la commune de notre dame au bois* faisant les fonctions d'Officier
 de l'Etat civil, soussigné; *G. majni maire*

335

ACTE DE NAISSANCE



Du *2* jour du mois d'*avril*
 l'an *deux huit Cent neuf* à *neuf* heure du *soir*
 Acte de naissance de *henri jeansens* né le
quatre jour du mois d'*avril* à *neuf* heures
 du *soir*, fil de *henri jeansens*, domicilié à
notre dame au bois, département de *la dyle* profession d
 âgé de *treize* ans et né à *notre dame au bois*
 et de *jeanne vlemineux* domiciliée à *notre dame au bois*, département
 de *la dyle* profession de *journalière* âgée de *vingt quatre*
 ans et née à *notre dame au bois*

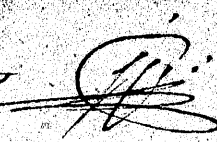
Le sexe de l'enfant a été reconnu être *mal*

Premier témoin *henri vlemineux*, âgé
 de *cinquante* ans, domicilié à *notre dame au bois* profession
 de *journalier*

Second témoin *Claude thibaut*, âgé
 de *soixante* ans, domicilié à *jeque*, profession
 de *gendarme*

Sur la réquisition à nous faite par

Constaté suivant la Loi et lecture du présent Acte donnée aux parties compa-
 rantes, par moi *George majni*
 Maire d
 de l'Etat civil, soussigné, *G. majni maire*

Leitima et Derivés finit 

247